



2026 / 64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE** sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel
DUNAND François à MONEY Sylvie
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

EXCUSÉ : BILLIET-PRADES Yves

ABSENTE : GACON Christine

Date de Convocation :
23 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Désignation d'un représentant à France Numérique Ensemble

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la démarche France Numérique Ensemble a été impulsée par l'Etat en mai 2023 suite à la restitution du volet numérique du Conseil National de la Refondation. Une feuille de route nationale compte 15 engagements à travers 4 axes, dont le premier sur la territorialisation de cette politique publique, afin de déployer un plan d'actions adapté aux spécificités et aux besoins du territoire.

Dans le cadre de l'axe 1 sur la territorialisation de la feuille de route nationale, le Préfet de la Savoie et le Président du Conseil départemental ont validé un copilotage de la démarche afin de créer une feuille de route adaptée au territoire et à ses acteurs. Cela s'inscrit dans la continuité du SDAASP et de ses initiatives existantes en matière d'inclusion numérique.

Dans l'objectif de coordonner les initiatives et de valoriser les actions, la Préfecture et le Conseil Départemental invitent les collectivités à désigner un référent à l'inclusion et à la médiation numérique.

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner le référent à France Numérique Ensemble.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Samuel LEDANOIS en tant que référent à France Numérique Ensemble.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

